



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

	ossier complet le ://	
N°	D	
	d'enregistrement :	
In	titulé du projet	
	lisation temporaire d'une zone de stockage d'amende ance	ment agricole sur le site de Magnésie et Dolomie de
		l'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
2.1 Per	rsonne physique	
	rsonne physique	l'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)  Prénom(s)
.1 Per	rsonne physique	
Non	rsonne physique m	
Non	rsonne physique m rsonne morale	Prénom(s)
Non  2.2 Per  Dén	rsonne physique m rsonne morale nomination	Prénom(s)  Raison sociale
Non  2.2 Per  Dén  MA	rsonne physique m rsonne morale nomination GNESIE ET DOLOMIE DE FRANCE	Prénom(s)  Raison sociale  Code APE: 08.11Z
Per Non  2.2 Per Dén MA N° S	rsonne physique m rsonne morale nomination AGNESIE ET DOLOMIE DE FRANCE SIRET	Prénom(s)  Raison sociale  Code APE : 08.11Z  Type de société (SA, SCI)
Non  2.2 Per  Dén  MA  N° S  5	rsonne physique m rsonne morale nomination GNESIE ET DOLOMIE DE FRANCE SIRET 7 2 2 2 3 4 6 9 0 0 0 3 0	Prénom(s)  Raison sociale  Code APE : 08.11Z  Type de société (SA, SCI)  Société en Nom Collectif (S.N.C.)
Non  2.2 Per  Dén  MA  N° S  5	rsonne physique m rsonne morale nomination GNESIE ET DOLOMIE DE FRANCE SIRET 7 2 2 2 3 4 6 9 0 0 0 3 0 présentant de la personne morale :  Madame	Prénom(s)  Raison sociale  Code APE : 08.11Z  Type de société (SA, SCI)

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.b)	Stockage temporaire d'amendement agricole au titre de la rubrique 2517-1 Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant :  1. Supérieure à 10 000 m²

		fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux icle R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	Oui	□ Non
	Le projet article R.	fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III 122-2-1 ?
	Oui	✓ Non
4	Caracté	éristiques générales du projet
Ī	Doivent être	annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature d	u projet, y compris les éventuels travaux de démolition
		Chaux et Dolomies du Boulonnais (CDB) souhaite disposer temporairement de 2 zones de stockage sur Magnésie et Dolomie de France (MDF) pour une surface totale d'environ 21 000 m2.
4.2	<b>Objectifs</b>	du projet

La Société Chaux et Dolomies du Boulonnais (CDB) souhaite disposer temporairement de 2 zones de stockage sur son site de Magnésie et Dolomie de France (MDF) pour une surface totale d'environ 21 000 m2 dans l'attente d'une modification du PLUI pour la Société Chaux et Dolomies du Boulonnais (CDB) qui permettra à CDB de stocker à nouveau cet amendement sur son site.

# 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux	<u>C</u>		
Le stockage d'amendement agricol d'aménagement particulier des parc		Polomie de France ne nécessite pas et.	
4.3.2 Dans sa phase d'explo	oitation et de démantèl	lement	
Une piste particulière sera créée por l'amendement agricole afin de sépa de camions et tracteurs bennes.			
		cion le projet a-t-il été ou sera-t-il so a être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s	
		dressée à Monsieur le Préfet du Pas-de-Cal	

# 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
2 zones de stockage sur le site de la carrière	21 000 m2.

4.0			100	• .
4.6	Local	lisation	du p	roiet
			~ P	

4.6	Localisation du projet
	Adresse et commune d'implantation
	Numéro : 6 Voie : route de la dolomie
	Lieu-dit:
	Localité : ELINGHEN-FERQUES
	Code postal : 6 2 2 5 0 BP : Cedex :
	Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>
	Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° " "
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
	Point de départ : Long. : ° " Lat. :
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " " "
	Communes traversées :
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
	□ Oui ☑ Non
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
	□ Oui □ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».					
5	Sansibilitá anvironna	a mar	nt ale	e de la zone d'implantation envisagée		
(i) At servi chaq	fin de réunir les informations néo ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale.	essair notam	es pou ment à	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de pus propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas,		
				nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.  Lequel/Laquelle ?		
	Le projet se situe-t-ii :	Oui	NOII	Lequentaquene ?		
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		<b>V</b>			
	En zone de montagne ?		<b>V</b>			
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		<b>V</b>			
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		<b>V</b>			
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	<b>V</b>		PNR des Caps et Marais d'Opale		

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		•	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		<b>V</b>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		<b>V</b>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		<b>V</b>	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		<b>✓</b>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		<b>Y</b>	
Dans une zone de répartition des eaux ?		<b>V</b>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		<b>V</b>	
Dans un site inscrit ?		<b>V</b>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		<b>V</b>	
D'un site classé ?		V	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		<b>V</b>	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		<b>V</b>	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		<b>Y</b>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		<b>✓</b>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		<b>/</b>	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<b>\</b>		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		<b>V</b>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		<b>V</b>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		<b>V</b>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		<b>\</b>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		<b>\</b>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		<b>V</b>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		<b>V</b>	

Incidences potentielles		Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<b>V</b>		Le transfert du stockage d'amendement agricole de CDB vers MDF, d'environ 20 kt/an va générer un trafic annuel supplémentaire de 800 camions ou tracteurs bennes sur une distance d'environ 800 m, hors zones d'habitations soit 3 à 4 camions par jour.	
	Est-il source de bruit ?		<b>✓</b>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		<b>✓</b>		
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		<b>V</b>		
Nuisa	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		<b>V</b>		
	Engendre-t-il des vibrations ?		<b>V</b>		
	Est-il concerné par des vibrations ?		<b>✓</b>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		<b>✓</b>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		<b>✓</b>		
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		<b>V</b>		
Émis	Engendre-t-il des rejets liquides ?		<b>✓</b>		
	Si oui, dans quel milieu ?		<b>✓</b>		

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		<b>\</b>	
		Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		<b>V</b>	
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		<b>\</b>	
		Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		<b>V</b>	
.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec					
;	autres projets existants ou approuvés ?  ☑ Oui ☐ Non Si oui, décrivez lesquelles :  Le projet s'inscrit dans l'exploitation de l'activité de la carrière de Magnésie et Dolomie de France autorisée par l'AP N°2002-377 du 17 12 2002.				

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?					
	☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :				
	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables				
	Le projet ne génère pas d'incidences particulières sur l'environnement				
rete 'en	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être enues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>				
	ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).				

Auto-evaluation (lacoltatil)
(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

# 8 Annexes

# 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<b>✓</b>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<b>✓</b>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet				
1	Dossier de porter à connaissance	<b>V</b>		
2				
3				
4				
5				

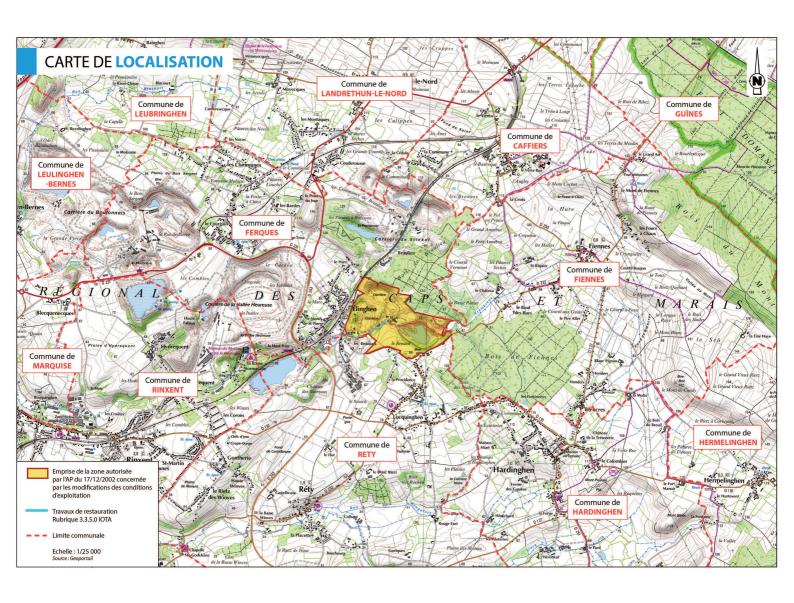
### 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

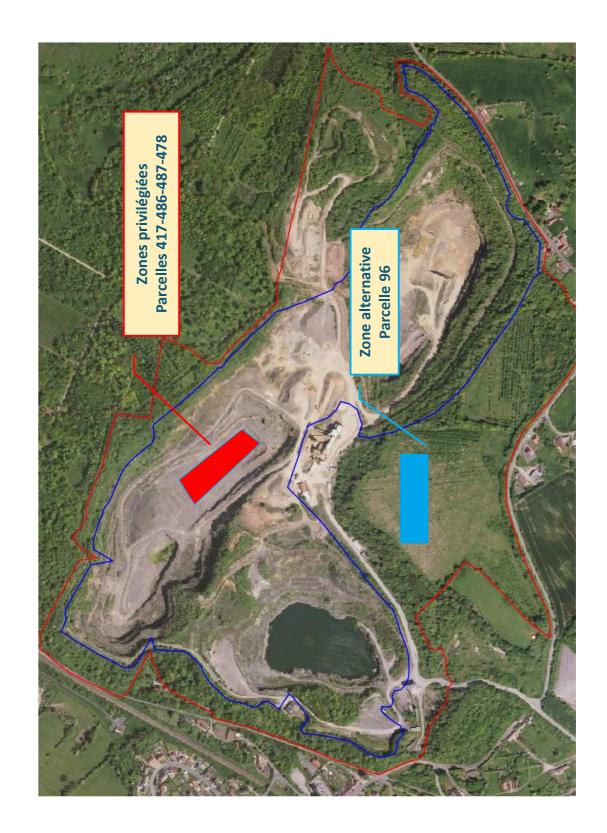
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom BORACCINO	
Prénom Yves	BORA Signature numérique de
Qualité du signataire Directeur	CCINO Yves Date:
À FERQUES	Yves 2023.11.14 17:01:52 +01'00
Fait le 1 4 1 1 2 0 2 3	Signature du (des) demandeur(s

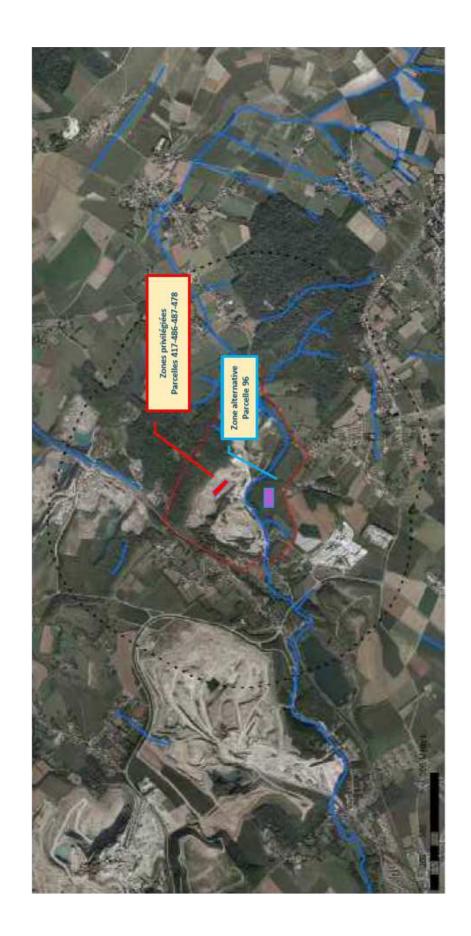
Signature du (des) demandeur(s)



# Zone envisagée à MDF pour le stockage d'amendement minéral agricole



# Zone envisagée à MDF pour le stockage d'amendement minéral agricole





# DOSSIER DE PORTER A CONNAISSANCE AU TITRE DE L'ARTICLE R.181-46 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

### Utilisation temporaire d'une zone de stockage d'amendement minéral agricole

### 1. Introduction

La Société Chaux et Dolomies du Boulonnais (Groupe Lhoist) produit un amendement minéral agricole stocké en attente de vente sur les parcelles UEd 413 et UEd 543 de son périmètre d'exploitation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de décarbonation sur le site de l'usine, ces parcelles ne seront plus disponibles pour cette opération de stockage.

La Société Chaux et Dolomies du Boulonnais envisage de demander une modification du PLUI de la Terre des 2 Caps afin de pouvoir disposer de nouvelles zones de stockage sur les propriétés de son site.

Dans l'attente de l'aboutissement de cette procédure, la Société Chaux et Dolomies du Boulonnais (CDB) souhaite disposer temporairement de 2 zones de stockage sur le site de Magnésie et Dolomie de France (MDF – Groupe Lhoist) pour une surface totale d'environ 21 000 m2.

Le présent dossier constitue le porter à connaissance adressé à Monsieur le Préfet du Pas de Calais au titre de l'article R181-46 du Code de l'Environnement.

### 2. Présentation du projet

### 2.1. Procédé de fabrication de l'amendement minéral agricole

L'amendement minéral agricole est produit sur le site de Chaux et Dolomie du Boulonnais. Il est constitué d'un mélange minéral de :

- fines de dépoussiérage issues des fours (origine CDB)
- chaux hydratée (origine CDB)
- dolomie crue 0/6 mm (origine MDF)
- dolomie cuite (origine groupe Lhoist)

Les fines de dépoussiérage stockées dans un silo transitent par un mélangeur afin de les humidifier par injection d'eau.

La chaux vive issue des fours est également hydratée par adjonction d'eau.

L'ensemble des composants est ensuite mélangé par un godet de chargeuse et mis en stock sous forme humide.

Les caractéristiques de l'amendement agricole figurent en Annexe 1.

### 2.2. Zone actuelle de stockage

L'amendement agricole est actuellement stocké sur le site de Chaux et Dolomies du Boulonnais avant expédition vers les clients.

Le stockage est réalisé sur des parcelles inscrites au PLUI en zonage UEd (espaces urbains à vocation principale d'activités économiques industrielles). La localisation est présentée en Annexe 2.

### 2.3. Modification du PLUI

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de décarbonation sur le site de Chaux et Dolomies du Boulonnais (projet CalCC), la zone actuelle de stockage de l'amendement minéral agricole sera utilisée par une partie des nouvelles installation (<u>Annexe 3</u>).

Chaux et Dolomies du Boulonnais a introduit une demande de modification du PLUI afin de pouvoir disposer au sein de son emprise d'une nouvelle zone de stockage de son amendement minéral agricole. (Annexe 4).

La demande de modification du PLUI introduite par CDB a été actée par la CCT2C en date du 20 juin 2023 (<u>Annexe 5</u>). Le processus de révision du PLUI en cours devrait être arrêté courant 2024 et le PLUI modifié pourrait être applicable en 2026.

### 2.4. Zone de stockage envisagée

La Société Chaux et Dolomies du Boulonnais (CDB) souhaite disposer temporairement de 2 zones de stockage sur le site de Magnésie et Dolomie de France (MDF) pour une surface totale d'environ 21 000 m2 sur les parcelles 417, 478, 486, 487 et 96 (Annexe 6). Les deux sociétés appartiennent au Groupe Lhoist.

### 3. Impact du projet sur le site de MDF

### 3.1. Impact sur l'eau

### 3.1.1. Consommation d'eau

Le processus de fabrication de l'amendement agricole sera maintenu sur le site de CDB, il n'y aura pas de consommation d'eau supplémentaire lors du stockage sur le site de MDF.

### 3.1.2. Rejets des effluents aqueux

Le stockage de l'amendement agricole sur le site de MDF ne génère pas d'effluents aqueux.

### 3.1.3. Impact sur les eaux souterraines

Le site de Chaux et Dolomies du Boulonnais dispose d'un suivi annuel d'analyses sur son réseau piézométrique. Le suivi du pH et du COT n'indique aucune pollution particulière (Annexe 7). Une pollution potentielle due au stockage de l'amendement minéral agricole aurait conduit à une forte élévation de la valeur du pH notamment.

### 4. Impact sur l'air

L'amendement agricole produit sur le site de CDB sera stocké sur le site de MDF sous forme humide, après un transport par camion ou tracteur benne.

L'impact du stockage sera négligeable en termes de poussières diffuses sur le site de MDF.

### 5. Impact sur la santé

L'amendement agricole ne présente pas de risques particuliers pour la santé, les précautions d'usage pour la manipulation de chaux ou de dolomie sont applicables sur le site de MDF au même titre que sur le site de CDB.

### 6. Bruit

Le stockage de l'amendement agricole sur le site de MDF ne génère pas de nuisances sonores. Le bruit généré par le déchargement et chargement des camions ou tracteurs bennes s'intègre dans l'activité quotidienne d'extraction du site de MDF.

### 7. Trafic

Le transfert du stockage d'amendement agricole de CDB vers MDF, d'environ 20 kt/an va générer un trafic annuel supplémentaire de 800 camions ou tracteurs bennes sur une distance d'environ 800 m, hors zones d'habitations soit 3 à 4 camions par jour.

Les livraisons clients à l'origine au départ de CDB, seront effectuées au départ du site de MDF. Ainsi, le trafic dû aux livraisons clients sera identique à la situation actuelle.

### 8. <u>Déchets</u>

Le stockage d'amendement agricole sur le site de MDF ne génère pas de déchets particuliers.

### 9. Risques particuliers

Les modalités d'extraction sur le site de MDF ne sont pas impactées par le projet de stockage. Une piste particulière sera créée pour accéder à la plateforme de stockage de l'amendement agricole afin de séparer le flux de circulation des engins de carrière et le flux de camions et tracteurs bennes.

Le plan de circulation du site de MDF sera mis à jour en conséquence.

### Caractéristiques de l'amendement minéral agricole

Fertilisant UE - Conforme au règlement (UE) n° 2019/1009

PFC 7: Combinaison de fertilisants

CMC1 : Substances et mélanges à base de matières vierges

Substance N° CAS

Oxyde de calcium 1305-78-8

Oxyde de calcium et de magnésium 37247-91-9

Carbonate de calcium 1317-65-3

Disponibilité usine : Réty

Composition: 60% CaO total soit 38.29% de calcium (Ca)

dont 52% sous forme oxyde ou hydroxyde

10% MgO total soit 6.03% de magnésium (Mg)

dont 10% sous forme oxyde ou hydroxyde

Granulométrie apparente: 0-3 mm

Finesse partie crue : 80% du carbonate de calcium passe à  $160\mu m$ 

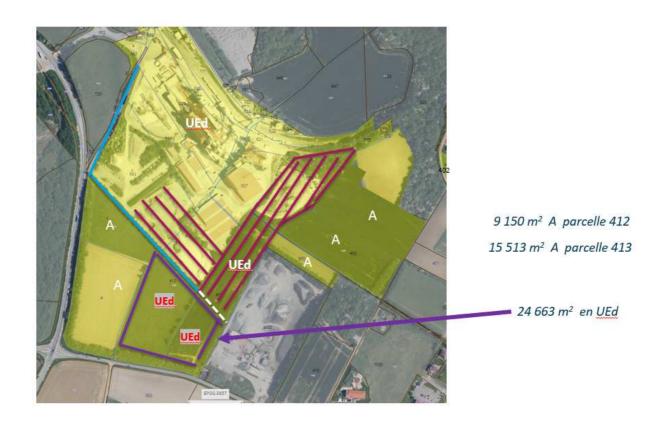
# Zone actuelle de stockage de l'amendement agricole



# Implantation du projet de décarbonation



# Modification du PLUI envisagée



### Demande de révision du PLUI



Direction Générale des Services Techniques

Service aménagement & urbanisme

Dossier suivi par : C. DELBENDE

Tél.: 03 21 87 93 26 c.delbende@cerredes2caps.com

Visa D.C.S.T:

err

Anthipteruse Audembert .
Audinghen Audresselles .
Bazinghen Beuweguen .
Ferques Hervetinghen .
Landrethun-Le-Nord .
Leubringhen Bernes .
Maringhen-Bernes .
Maringhen-Henne .
Marquise . Offrethun , Réty-Binkent . Saint-Inglevert .
Tardinghen . Wacquinghen .
Wienre-Effroy . Wissent .

Marquise, le 20 juin 2023

Groupe LHOIST M. Christian KOLCZYNSKI Rue Jules Guesde, 62720 RETY

Objet :- Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) Parcelles N° A412- A413 à Rety.

Monsieur,

Je reviens vers vous en réponse à votre courriel du 01 juin 2023 sulte à la réunion en sous-préfecture du 04 mai 2023.

La procédure de révision du PLUI a été prescrite par délibération de l'assemblée délibérante de la CCT2C en date du 11 mars 2020. A l'heure actuelle, le plan de zonage n'est pas encore définitif et les échanges avec les communes sont toujours en cours. Toutefois, je prends acte de votre demande de modification du PLUI pour que les parcelles précitées, classées en zone Agricole actuellement au PLUI, soient classée en UED à l'issue de la procédure, sur une surface de 2.5 hectares.

Votre demande sera examinée avec attention et en concertation avec les élus et partenaires associés jusqu'à l'arrêt de projet (envisagé courant 2024).

A la suite de l'arrêt de projet, conformément à la réglementation en vigueur, une enquête publique sera organisée. Cette dernière sera annoncée par voie d'affichage en mairie et à l'hôtel communautaire, mais aussi par des publications légales dans la presse. L'enquête vous permettra de consulter l'intégralité des informations et des modifications du PLUI. Un commissaire enquêteur, durant deux mois, assurera diverses permanences et répondra aux observations émises par le public avant toute adoption définitive du document.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président, Le vice-Président délégué

B.P. 60

P. BERNARD

727

Copie: M. le Maire de Réty

Tél: 03 21 87 57 57 Fax: 03 21 87 04 05 contact@terredes2caps.com

Communauté de Communes - Le Cardo - CS 30060 - 62250 MARQUISE

# Zones de stockage temporaires sur le site de MDF



## Suivi piézométrique du pH et du COT

